

le 30 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DASES 459G : Participation et signature de convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, pour la constitution, par ses soins, d'un fichier d'allocataires et l'envoi de questionnaires par sa base d'emailing.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose de signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, fixant, d'une part, les conditions de réalisation par la CAF d'un emailing pour la diffusion de questionnaires à l'attention de ses allocataires en situation de handicap dans le cadre de la préparation du futur schéma pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap 2012-2016 et, d'autre part, le montant de cette prestation à 1 560 euros.

Sur le rapport présenté par Madame Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer la convention ci-jointe, entre le Département de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, fixant le montant du remboursement à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris des dépenses engagées par l'emailing.

Article 2 : Les dépenses correspondantes, estimées à 1 560 euros, seront imputées au chapitre 011, rubrique 52, nature 62878, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.